

07. Les kits moteurs

Rôle :

Augmenter la puissance du moteur sans en modifier le poids ni l'encombrement.

Composition :

- cylindre et piston,
- échappement,
- carburateur.

Réglementation :

Les kits-moteur sont prévus pour les machines de compétition. En réalité, ils sont vendus au grand public sans grosses difficultés et équipent un grand nombre de machines de petite cylindrée (cyclomoteurs en particulier). En matière d'échappement, la réglementation prévoit une limitation du bruit en fonction de la cylindrée:

- 13 décibels jusqu'à 50 cm³
- 78 décibels jusqu'à 80 cm³
- 80 décibels de 80 à 125 cm³
- 83 décibels de 125 à 350 cm³
- 85 décibels de 350 à 500 cm³
- 86 décibels pour les plus de 500 cm³

La réglementation prévoit également des variations dans les limitations du bruit en fonction des dates de mise en circulation des véhicules.

Par ailleurs il est interdit de modifier le dispositif d'échappement.

Inconvénients sur le plan de la sécurité :

Les différents éléments constitutifs d'une motocyclette sont adaptés aux performances qu'elle peut atteindre (puissance, vitesse...). Si l'on modifie ces dernières il y a des risques pour la sécurité et en particulier au niveau :

- du freinage dont l'efficacité est réduite et qui devient inadapté
- du cadre et des roues qui peuvent céder sous l'effet des réactions provoquées par les accélérations brutales
- de la bielle ou du vilebrequin qui peuvent ne pas supporter les accélérations (flexion de la bielle ou du vilebrequin pouvant entraîner le blocage du moteur et un arrêt brutal de la machine).